

à 6 milliards 635 millions de profits non déclarés. En 1962, il y a eu 3 milliards 819 millions de profits déclarés et 6 milliards 960 millions de profits non déclarés. Sous l'administration libérale, en 1963, les profits déclarés et imposés atteignaient la somme de 4 milliards 188 millions, et les profits de capitalisation non déclarés et non imposés, 7 milliards 591 millions. En 1964, les profits déclarés et imposés s'élevaient à 4 milliards 819 millions, et les profits non déclarés et non imposés, 9 milliards 103 millions. En 1965, il y a eu 5 milliards 199 millions de profits déclarés et imposés, contre 10 milliards 651 millions de profits non déclarés et non imposés. En 1966, les profits déclarés et imposés atteignaient la somme de 5 milliards 187 millions et les profits non déclarés et non imposés, 12 milliards 214 millions. En 1967, les profits déclarés et imposés étaient de l'ordre de 5 milliards 500 millions, comparativement à 15 milliards de capitalisation non déclarée et non imposée.

Si l'on additionne le tout, on en arrive à un total, depuis dix ans, de 45 milliards 112 millions de profits déclarés et imposés, 96 milliards 50 millions de profits capitalisés non déclarés et non imposés.

Voilà, monsieur l'Orateur, où je veux en venir. Il y a toujours deux fois plus de profits cachés que de profits déclarés, toujours deux fois plus de profits non imposés que de profits imposés, toujours deux fois plus de profits capitalisés que de profits imposés, toujours deux fois plus de profits centralisés que de profits répartis. Depuis 1957, les compagnies ont accumulé 96 milliards de profits non imposés et capitalisés sur la production faite par tout le peuple, ce qui représente presque \$5,000 par individu et \$25,000 par famille de cinq, que l'on considère comme la famille moyenne au Canada.

Parce que nos gouvernements ont omis de taxer proportionnellement les gros revenus, ils ont dû emprunter ces gros revenus et imposer des taxes aux personnes ayant des petits revenus, pour payer des intérêts à ceux qui ont de gros revenus. Voilà les résultats d'une injuste exemption d'impôts.

Voilà ce qu'il faut voir, savoir, examiner et corriger dans le plus bref délai possible, même dans les cadres de la constitution actuelle. Voilà la première priorité administrative et législative à laquelle nous devons nous attaquer immédiatement, si nous croyons vraiment être les dignes représentants du peuple canadien qui nous a donné confiance et qui nous a élus pour que nous lui rendions justice au Parlement canadien.

En 1934, monsieur l'Orateur, le Canada était plongé dans une période de crise économique, qui a sévi dans le monde entier, par

suite de l'effondrement de la Bourse et des actions de compagnies à New York et dans le monde entier.

Le gouvernement de l'époque, avec l'aide d'experts canadiens, américains et européens, entreprit une étude approfondie de tout notre système économique et aboutit à la fondation de la Banque du Canada. Dix ans plus tard, en 1944, le gouvernement canadien, se basant sur l'expérience acquise au cours des dix premières années d'existence de la Banque du Canada, tenta une refonte de la loi régissant la Banque du Canada dans ses rapports avec les banques à charte du pays. En 1954, notre gouvernement répéta le même geste. Il fit quelques réformes administratives et laissa le système fonctionner tant bien que mal pour une autre période de dix ans. En 1964, une Commission royale d'enquête sur notre système bancaire et financier présentait le rapport Porter, à la suite d'une longue étude faite avec l'aide de grands conseillers économiques et financiers canadiens et étrangers. Ce n'est qu'en 1967, trois ans plus tard, que notre gouvernement put enfin présenter la nouvelle loi régissant la Banque du Canada et nos huit banques à charte, avec leurs 6,000 succursales à travers le Canada et, dans des pays étrangers.

• (8.20 p.m.)

En 1967, notre gouvernement a reçu un autre fameux rapport, de la Commission royale d'enquête Carter sur tout le système fiscal canadien. Ce rapport de 2,600 pages, très scruté et approfondi, a coûté au peuple canadien la somme de \$3,600,000.

Au cours de l'année 1963-1964, notre gouvernement, pour bien marquer l'importance d'une bonne direction et de bons conseillers à la tête de notre économie nationale, a décidé de fonder le Conseil économique du Canada, qui se tient continuellement à la disposition du gouvernement, soit pour l'inspirer, soit pour faire des recherches précises sur des facteurs désignés de l'économie, soit pour publier des informations techniques qui peuvent être utiles aux directeurs des grandes institutions financières, industrielles et commerciales du Canada, soit encore pour orienter la conduite des activités économiques vers la satisfaction des besoins des consommateurs canadiens.

Malgré tout cela, malgré toutes ces enquêtes répétées: enquêtes royales, décennales ou annuelles, quotidiennes ou permanentes, malgré ces nombreux conseillers très bien rémunérés et très bien soutenus par une armée de chercheurs, de techniciens, de technocrates et de secrétaires, notre ministre des Finances (M. Sharp) passe son temps à nous dire que le Canada subit une crise financière incroyable, que notre équilibre écono-